

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 29 NOVEMBRE 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023.146

Nombre de membres :

Afférents au Conseil Municipal	29		
En exercice	29		
Qui ont pris part à la délibération	22	Pour :	22
		Contre :	0
		Abstention	0

Date de la convocation : 23 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf novembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Joséphine Baker (salle 1), sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur Gérard ANDRE, Maire.

Présents : M. Gérard ANDRE, Mme Roseline ARMENGAUD, M. Fabrice IGOUNET, Mme Valérie DREUILHE, M. Patrick FERRARI, Mme Annette BALAGUE, M. Félix MANERO, M. Francis MUSARD, Mme Monique PONS, M. Jean-Charles VALMY, M. Patrick DUBLIN, M. Jean-Jacques BECHENY, Mme Marie CLAIREFOND, Mme Nelly DENES, M. Alexis FRIGOUL, Mme Christine MERLE-JOSE, M. Thierry RAFAZINE, M. Nicolas TOURNIER.

Pouvoir(s) : Mme Véronique FABREGAS pouvoir à M. Gérard ANDRE, Mme Caroline CHALLET pouvoir à Mme Monique PONS, Mme Thérèse FOISSAC pouvoir à Mme Roseline ARMENGAUD, M. Laurent TALBOT pouvoir à M. Francis MUSARD.

Absent(s) excusé(s) : M. Bertrand DEBUISSER, M. Daniel THOMAS, Mme Caroline ANDREU, Mme Lylia CHALLAL, M. Jean-Pierre JAMMES, Mme Mireille OVADIA, Mme Hélène TOULY.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : APPROBATION MODIFICATION STATUTS DE TISSEO COLLECTIVITES - INTEGRATION COMMUNAUTES DE COMMUNES DU GRAND OUEST TOULOUSAIN ET COTEAUX DE BELLEVUE

Exposé :

Conformément aux dispositions prévues par la loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 25 décembre 2019, les Communautés de Communes ont la possibilité de récupérer la compétence mobilité dans le but d'adhérer à un syndicat mixte.

Les Communautés de Communes des Coteaux de Bellevue (CCCB) et du Grand Ouest Toulousain (CCGOT) dont font partie 9 communes du SITPRT, ont formalisé une demande d'adhésion auprès de Tisséo Collectivités en juin 2022.

Pour les communes de l'Ouest, au-delà des 2 communes actuellement membres de Tisséo via le SITPRT : Plaisance du Touch et la Salvetat Saint-Gilles, cette adhésion induirait une extension du ressort territorial de Tisséo à 6 nouvelles communes membres de la CCGOT : Fontenilles, Léguevin, Lévignac, Lasserre-Pradère, Mérenvielle et Sainte-Livrade.

Pour les communes du Nord, la commune de Labastide Saint-Sernin, membre de la CCCB, entrerait dans le ressort territorial tandis que Lapeyrouse-Fossat, membre de la CC des Coteaux du Girou, en sortirait.

Le SITPRT serait en conséquence dissous et ne serait plus membre de Tisséo Collectivités.

L'intégration de ces territoires nécessite une révision des statuts de Tisséo Collectivités qui permettra également de préciser ses missions, conformément aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes et en application de la LOM.

Il convient donc d'approuver la révision des statuts de Tisséo Collectivités et d'approuver l'admission des nouveaux membres.

Décision :

Le Conseil Municipal,

Vu les délibérations de Tisséo Collectivités du 11 octobre 2023,

Vu les nouveaux statuts de Tisséo Collectivités,

Vu les demandes d'intégration à Tisséo Collectivités des Communautés de Communes du Grand Ouest Toulousain et des Coteaux de Bellevue,

Entendu l'exposé de M. ANDRE, Maire, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver les nouveaux statuts de Tisséo Collectivités.

Article 2 : d'approuver l'admission des Communautés de Communes du Grand Ouest Toulousain et des Coteaux de Bellevue.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.

Le Maire,

Gérard ANDRE

Document signé électroniquement